

BIENTOT LA ZONE BLEUE SUR NOTRE COMMUNE

Afin d'assurer la rotation du stationnement en Centre Bourg et d'éviter les voitures ventouses, la municipalité a décidé de créer une ZONE BLEUE sur les parkings à partir du 1^{er} JUIN prochain.

Les modalités de la zone bleue seront applicables du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h et le samedi de 9h à 12h.

Les parkings concernés sont les suivants :

Parking en face des commerces avenue des Cèdres face au n°100

Parking complet place de la Poste

La première partie du parking rue des Chênes (de la première place jusqu'à la place PMR)

Parking complet place de la Bascule

Parking complet place de la Pharmacie

Les deux places latérales face au Cabinet Médical rue des Tilleuls

Nous vous précisons que le parking à côté de la bibliothèque peut être utilisé comme parking de co-voiturage.



Dans un souci de faciliter « La Zone Bleue » à chaque automobiliste, la mairie a décidé de mettre à votre disposition chez vos commerçants du Centre-Bourg des disques pour zone bleue au blason de notre commune. Nous vous en souhaitons un bon usage et surtout une bonne application dans vos déplacements au quotidien.

Claude BOSSY
Adjoint Urbanisme-Voirie

